

# De Source Sûre



## Édito

pages

<b>Vie municipale</b>	<b>2</b>
<b>Etat civil</b>	<b>7</b>
<b>Vie associative</b>	<b>8</b>
<b>Les infos</b>	<b>11</b>
<b>Activités scolaires</b>	<b>11</b>
<b>Agenda vauginois</b>	<b>12</b>
<b>Comité des fêtes</b>	<b>13</b>
<b>Prévention des feux</b>	<b>14</b>

### Chères Vauginoises, chers Vauginois,

L'été arrive déjà avec ses traditionnelles manifestations de printemps et de fin d'année scolaire, dans la convivialité et le plaisir de se retrouver ensemble. Je salue tous les membres des associations de la commune et les bénévoles qui, par leur engagement et leur dévouement, sont la plus précieuse des richesses de notre commune.

L'inauguration officielle de la place du village s'est déroulée le 23 mars, en présence de madame la Sous-Préfète. De nombreux Vauginoises et Vauginois étaient présents, attestant de l'intérêt qu'ils portent à la commune. Je tiens à les remercier chaleureusement.

L'été est là et pour autant, nous n'avons pas prévu de faire de pause dans l'activité du conseil municipal et dans les projets structurants à suivre ou à lancer :

- nous profiterons des vacances scolaires pour effectuer des travaux de maintenance dans l'école, la maison commune et l'ancienne école.
- les études d'aménagement concernant le parking des Trailles, les abords de la maison médicale et l'agrandissement du cimetière, ont été confiées au C.A.U.E.
- l'appel d'offre, relatif à l'extension du réseau d'eau potable à l'ouest du village, entre le chemin de Faraud et le chemin du Roumagoua, est en phase d'analyse des offres.
- les travaux de restauration du bâtiment municipal, situé sur la place de la mairie ainsi que la réfection de l'aire de jeux, seront effectués au cours du deuxième semestre 2019.

Je vous souhaite à tous un bel été, en espérant avoir le plaisir de vous rencontrer à nouveau, lors de manifestations sur la commune.

**Philippe AUPHAN**

# Vie municipale

Les comptes rendus détaillés des conseils municipaux sont consultables en mairie et sur le site internet de la mairie de VAUGINES.

[www.vaugines.fr](http://www.vaugines.fr)

## Résumé - conseil municipal du 22/02/2019

### Ordre du jour

- convention constitutive d'un groupement de commande avec LMVA pour la fourniture de services électroniques (téléphone fixe et internet)
- sollicitation auprès du préfet de VAUCLUSE de l'instauration d'un régime de changement d'usage des locaux d'habitation
- autorisation de signature d'une convention avec le département de VAUCLUSE pour l'entretien, la gestion et l'exploitation des sections de routes départementales ou communales, en continuité du réseau départemental
- RIFSEEP intégration des filières techniques culturelles et médico-sociales
- désignation d'un représentant au syndicat mixte forestier
- modalités de mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée n°1 du PLU
- enquête publique préalable à la création d'un chemin rural

#### ♦ Sollicitation auprès du préfet de VAUCLUSE de l'instauration d'un régime de changement d'usage des locaux d'habitation

La commune de VAUGINES rencontre depuis quelques années déjà certaines difficultés en matière d'encadrement de son offre touristique.

Cette problématique est directement liée au développement d'un nouveau marché d'offres d'hébergements via les plateformes de locations touristiques saisonnières qui ne va pas manquer de s'amplifier en 2019.

Les proportions que prend ce nouvel essor sont susceptibles d'engendrer, à court terme, un risque pour l'offre de logements permanents destinés aux habitants de la ville ou aux nouveaux arrivants.

Ce risque est d'autant plus grand que la commune ne dispose pas d'informations suffisantes pour pouvoir contrôler le stock de meublés existant en raison de l'absence de transmission de ces données par les plateformes de location en ligne.

Quatre raisons majeures justifient la mise en œuvre d'un encadrement par la commune de VAUGINES des locations de meublés destinés à une clientèle touristique :

- la nécessité de préserver le parc de logements permanents pour les habitants et les nouveaux arrivants

- la nécessité pour la commune de contrôler le flux touristique dans le cadre du développement de sa politique de tourisme

- l'existence d'un risque pour l'équilibre économique et social de la ville,

- l'existence d'une concurrence déloyale par rapport à l'offre professionnelle dès lors que celle-ci est soumise à l'obligation de paiement de la taxe de séjour.

Compte tenu du contexte, il est proposé de soumettre à autorisation, sur le territoire de la commune, les locations de locaux meublés destinés à l'habitation de manière répétée pour de courtes durées à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile.

Les modalités de ce régime d'autorisation de changement d'usage des locaux d'habitation sont exposées comme suit :

#### 1 - principes généraux concernant les changements d'usages :

La délivrance des autorisations de changement d'usage des locaux d'habitation par les

communes de moins de 200 000 habitants, par celles faisant partie des départements des HAUTS de SEINE, de la SEINE St DENIS ou du VAL DE MARNE, ou par celles qui n'appartiennent pas à une zone d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants, est prévue par l'article L.631-9 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Selon cet article, la mise en place d'une procédure d'autorisation est soumise à arrêté préfectoral préalable. Ce n'est qu'une fois la proposition de procédure validée par le préfet que le maire pourra disposer des pouvoirs lui permettant d'instruire et de délivrer éventuellement des autorisations de changements d'usage conformément au cadre prévu par délibération du conseil municipal pris en la matière (art. L.631-7-1-A du CCH). Si la commune est membre d'un établissement public de coopération intercommunale en matière de PLU, la délibération devra être prise par le conseil communautaire (art. L.631-7-1 du CCH).

La délibération du conseil municipal doit permettre de fixer les « conditions dans lesquelles sont délivrées les autorisations (...) au regard des objectifs de mixité sociale, en fonction notamment des caractéristiques des marchés de locaux d'habitation et de la nécessité de ne pas aggraver la pénurie de logements ».

De façon générale, la procédure de changement d'usage est accordée par le maire de façon temporaire et est attachée soit à la personne, soit au local dès lors que l'autorisation est subordonnée à une compensation (entendue comme une obligation de transformer en logement des locaux non affectés à cet usage).

## 2 - conditions de délivrance des autorisations :

L'octroi d'une autorisation de changement d'usage est nécessaire s'il s'agit d'un local à usage d'habitation qui ne constitue pas la résidence principale du loueur et qui fait l'objet de location à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile.

L'octroi d'une autorisation de changement d'usage est nécessaire s'il s'agit d'un local à usage d'habitation qui constitue la résidence principale du loueur et qui fait l'objet de location, à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile **plus de 120 jours par an.**

L'autorisation de changement d'usage est accordée en tenant compte des objectifs de mixité sociale, d'équilibre entre l'habitat et l'emploi dans les différents quartiers et de la nécessité de ne pas aggraver l'insuffisance de logements.

Le changement d'usage ne doit pas être interdit par la copropriété où se trouve l'immeuble pour pouvoir faire l'objet d'une autorisation.

Le logement doit être décent et répondre aux exigences de l'article R.111-2 du CCH.

L'autorisation de changement d'usage ne pourra être accordée pour les logements faisant l'objet d'un conventionnement en application de l'article L.351-2 et R.321-23 du CCH.

L'autorisation est accordée après le dépôt d'un formulaire mis à la disposition par la commune et rempli par l'intéressé. Ce formulaire doit être accompagné des pièces justificatives demandées, Le locataire à l'origine de la demande d'autorisation devra fournir l'accord du propriétaire. Si le local est en copropriété, il sera nécessaire de joindre l'accord de l'assemblée des copropriétaires.

En application de l'article L.631-8 du CCH, lorsque le changement d'usage fait l'objet de travaux entrant dans le champ d'application du permis de construire la demande de permis de construire ou la déclaration préalable vaut demande changement d'usage. Le dépôt d'un formulaire de demande d'autorisation de changement d'usage sera tout de même effectué par l'intéressé dès lors que l'instruction est réalisée par un service distinct. Les travaux ne pourront être effectués qu'après obtention de l'autorisation de l'article L.631-7 du CCH,

Le silence de l'administration dans un délai de deux mois suivant le dépôt de la demande par le pétitionnaire vaut décision d'acceptation conformément aux dispositions de l'article L.231-1 du code des relations entre le public et l'administration.

## 3 - critères de l'autorisation :

L'autorisation est accordée pour une durée de 5 ans pouvant être renouvelée suivant la procédure précitée.

Elle s'applique sur l'intégralité du territoire communal.

## 4 - les changements d'usage dispensés d'autorisation

### Sont dispensés d'autorisation :

Les locaux à usage d'habitation constituant la résidence principale du loueur, loués pour de courtes durées à une clientèle qui n'y élit pas domicile (article L.631-7-1-A du CCH).

L'exercice d'une activité professionnelle, y compris commerciale, dans une partie d'un local d'habitation, si aucune stipulation contractuelle prévue dans le bail ou le règlement de copropriété ne s'y oppose, dès lors que l'activité n'est exercée que par le ou les occupants ayant leur résidence principale dans ledit local et que l'activité n'engendre ni



nuisance, ni danger pour le voisinage et qu'elle ne conduise à aucun désordre pour le bâti (article L.631-7-4 du CCH).

À l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve le projet de régime d'autorisation de changement d'usage de locaux d'habitation,
- autorise monsieur le Maire à soumettre à l'autorité préfectorale une proposition d'instauration d'un régime d'autorisation de changement d'usage de locaux d'habitation dans les conditions approuvées par le conseil municipal.

#### ◆ Désignation d'un représentant au syndicat mixte forestier

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que madame Virginie TOUSSAINT n'étant plus disponible pour assurer la délégation auprès du syndicat mixte forestier, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire

Le conseil municipal à l'unanimité :

- désigne monsieur Marcel PELLEGRIN délégué titulaire. Monsieur Mohamed MALLEM reste délégué suppléant.

#### ◆ Enquête publique préalable à la création d'un chemin rural

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Afin d'assurer la circulation routière et la mise en sécurité entre le chemin de Roumagoua répertorié sous le VC n°8 au tableau de la voirie communale et le chemin de Faraud répertorié sous

le VC n° 9 au tableau de la voirie communale, il a été décidé d'aménager un chemin rural sur une emprise partiellement existante traversant et desservant diverses propriétés.

Cette opération de mise en sécurité impose cependant que l'accès au chemin rural n°341 depuis la route département n°27 soit maintenu, ainsi que son existence afin de ne pas enclaver les propriétés desservies par ce dernier, conformément au Code Civil.

En accord avec les propriétaires riverains, la commune de VAUGINES souhaite donc procéder à l'ouverture d'un nouveau chemin rural n°326 afin de permettre un accès mieux adapté et un parcours plus adéquat à la circulation des véhicules.

Il y a donc lieu d'acquérir une partie des parcelles A475, A500, A468, A483, A484, A467, A466, A464, A463, A485, A476 pour une superficie totale de 2413 m<sup>2</sup>.

Toutes les décisions touchant les emprises des chemins ruraux sont du ressort du conseil municipal, la délibération correspondante devant être précédée d'une enquête publique. C'est la raison pour laquelle j'ai constitué le dossier d'enquête publique qui présente de manière détaillée le projet de tracé du chemin rural n°326.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à approuver le dossier d'enquête publique et à décider le lancement de cette enquête en vue de réaliser les transferts de propriétés rendus nécessaires pour le nouveau tracé de ce chemin rural.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

## Résumé - conseil municipal du 15/03/2019

### Ordre du jour

- tarif 2019 eau et assainissement
- approbation du compte de gestion 2018 du budget eau et assainissement
- vote du compte administratif 2018 du budget eau et assainissement et affectation des résultats sur le budget 2019
- vote de budget 2019 eau et assainissement
- mission d'accompagnement du CAUE pour aménagement du parking des Trailles, du parking dans le cadre de l'extension du cimetière et de l'aménagement des abords de la maison médicale

#### ◆ Tarif 2019 eau et assainissement

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, adopte les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2019 comme suit :

## TARIFS EAU

DETAIL	< 150 m <sup>3</sup>	150 à 300 m <sup>3</sup>	> 300 m <sup>3</sup>
Abonnement semestriel	36,00 €	36,00 €	36,00 €
Consommation en m <sup>3</sup>	0,97 €	1,30 €	1,90 €
*Redevance pour pollution en m <sup>3</sup> (tarif fixé par l'agence de l'eau)	0,270 €	0,270 €	0,270 €
*Redevance prélèvement nappe en m <sup>3</sup>	0,078 €	0,078 €	0,078 €

## TARIFS ASSAINISSEMENT

DETAIL	
Abonnement semestriel	23,00 €
Consommation en m <sup>3</sup>	0,83 €
*Redevance pour modernisation des réseaux en m <sup>3</sup> (tarif fixé par l'agence de l'eau)	0,150 €

## TARIFS EAU HOTEL

DETAIL	< 150 m <sup>3</sup>	150 à 1300 m <sup>3</sup>	> 1300 m <sup>3</sup>
Consommation en m <sup>3</sup>	0,60 €	1,00 €	1,50 €

## TARIFS COMMUNE

Consommation en m <sup>3</sup>	1,25 €
--------------------------------	--------

- ♦ **Mission d'accompagnement du CAUE pour l'aménagement du parking des Trailles, du parking dans le cadre de l'extension du cimetière et de l'aménagement des abords de la maison médicale.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'afin de poursuivre le projet de réorganisation de la circulation dans le cœur de village la commune envisage :

- l'aménagement du parking « les Trailles » pour pallier le manque de places de stationnement et compenser celles qui ont été supprimées place de la mairie.
- l'aménagement des abords de la maison médicale « J.H ALAMELLE » dans le but de limiter le stationnement sauvage en bordure de la voie. La maison médicale est située en face de l'église Saint Barthélémy classée au titre des monuments historiques.
- l'aménagement du nouveau parking dans le cadre de l'extension du cimetière. La commune

a acquis la parcelle nord, mitoyenne au cimetière pour son extension. Une partie de cette parcelle sera dédiée au stationnement.

Il propose de confier au CAUE une mission d'accompagnement dans l'élaboration de ces trois projets d'aménagement. Cette assistance sera coordonnée avec l'architecte conseiller du CAUE et l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de VAUCLUSE. Les travaux seront gérés en interne par les élus.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition d'accompagnement dans l'élaboration de ces trois projets.

Cette mission est estimée à un total de 6 000 € dont le financement se répartit comme suit :

CAUE	COMMUNE
2 400 €	3 600 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après avoir délibéré, accord à l'unanimité du conseil municipal.

# Résumé - conseil municipal du 05/04/2019

## Ordre du jour

- approbation du compte de gestion 2018 du budget de la commune
- vote du compte administratif de la commune
- affectation des résultats 2018 au budget 2019
- vote du budget 2019 de la commune
- comptes du service eau et assainissement
- création d'un conseil municipal "jeunes"

### ♦ Vote des taux d'imposition

Après avoir délibéré le conseil municipal

- décide à l'unanimité de maintenir les taux 2018,
- vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 comme suit :

1. **taxe d'habitation :** 11,30 %
2. **taxe foncière (bâti) :** 10,26 %
3. **taxe foncière (non bâti) :** 43,63 %

### ♦ Vote du budget 2019 de la commune

Le conseil à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019 de la commune arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	RECETTES
Charges à caractère général	229 930,00 €	Produit des services, du domaine et vente	61 353,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	237 980,00 €	Impôts et taxes	425 499,00 €
Atténuation de produits	54 343,00 €	Dotations et participations	56 556,00 €
Autres charges de gestion courante	37 900,00 €	Autres produits de gestion courante	58 800,00 €
Charges financières	14 800,73 €	Résultat reporté 2018	74 862,88 €
Charges exceptionnelles	3 167,00 €		
Dépenses imprévues	40 096,35 €		
Virement à la section d'investissement	41 000,00 €		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 853,80 €		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>677 070,88 €</b>		<b>677 070,88 €</b>
INVESTISSEMENT (RAR + vote)	DEPENSES	INVESTISSEMENT (RAR + vote)	RECETTES
Dépenses d'équipement	218 650,00 €	Subventions d'investissement	219 303,75 €
Dépenses imprévues	8 835,07 €	Fonds de compensation TVA	19 338,00 €
Remboursement emprunts	40 732,09 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	80 000,00 €
Report résultat 2018	109 278,16 €	Virement de la section de fonctionnement	41 000,00 €
		Opération d'ordre (amortissements)	17853.80 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>377 495,55 €</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>377 495,55 €</b>

## ♦ Création d'un conseil municipal « jeunes »

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil avoir reçu une délégation de jeunes garçons et filles de la commune souhaitant la création d'un conseil municipal « jeunes ».

- vu la convention internationale des droits de l'enfant ;
- vu la charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale ;
- vu l'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales ;



Considérant le souhait de ces jeunes garçons et filles de développer leur sens civique en menant des actions d'intérêt général dans le cadre de la création d'un conseil municipal des jeunes ;

Considérant que cette instance offrira aux jeunes un espace de parole et leur permettra de participer à la vie de la commune en les impliquant dans la vie démocratique ;

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un conseil municipal « jeunes »

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents accepte la proposition de monsieur le Maire de créer un conseil municipal jeunes sur la commune de VAUGINES.

## Etat civil

### Naissance

Marius LOISON né le 1er février 2019

### Mariages

Gaëlle LOVERGNE et Bruno RENAUDIN le 28 mars 2019

### Décès

Bruno RIOL décédé le 27 février 2019  
 Maxime ISOUARD décédé le 10 avril 2019  
 Gérard PEIRANO décédé le 23 avril 2019  
 Georges VOLPATTI décédé le 24 mai 2019



**Monsieur le Maire reçoit le vendredi après-midi de 17 h à 18 h sur rendez-vous**

**La mairie est ouverte au public :**

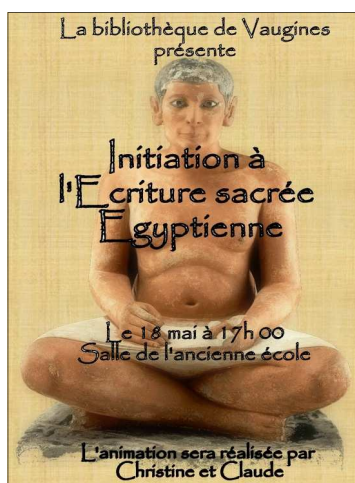
**mardi-jeudi-vendredi de 13h 30 à 17h et le mercredi de 9h à 12h**

# Vie associative

## Lire a Capello

Plusieurs manifestations ont eu lieu à la bibliothèque depuis le début d'année:

- Jean Marc BONNEL a lu des passages de son dernier roman « Le plateau ».
- Olivier HENNUYER, ornithologue passionné, a présenté ses très belles photos d'oiseaux.
- Stéphanie TESSIER a expliqué la situation du handicap en France qu'elle a décrite dans un ouvrage très personnel « Autrement ».
- en partage avec les Nouvelles Hybrides, Jean Marc BOURG nous a réjouis avec la lecture du livre de Joël BAQUE « La fonte des glaces » disponible à la bibliothèque.
- « L'initiation à l'écriture sacrée égyptienne » par Claude et Christine nous a plongés des millénaires auparavant.



- les jeux de société ont toujours lieu au rythme d'une fois par mois. Le comité de lecture local s'est réuni une seule fois mais nous recommencerons rapidement.

### Parlons projets :

- de mi-juin à mi-juillet, exposition de peinture de Rémy CABRAS et sculpture de Gilles THIERCELIN

- le 8 juin, Jean François LEVRAUT et Anne PLAYOUST interviendront pour un spectacle musical « Musiques et poèmes d'Amérique du Sud »
- le 6 juillet, Emmanuèle BLANC vous révélera l'histoire vraie de Bambi
- une nuit sous les étoiles avec l'aide de l'Astro Club de LAMBESC est prévue en juillet
- en septembre, lecture à voix haute autour de l'œuvre d'Italo CALVINO
- le 21 septembre, Raquel THIERCELIN interviendra sur le thème des nouveaux esclaves
- le 11 octobre, Catherine VELLUET parlera de l'aromathérapie



- au dernier trimestre, mais on en reparlera : présentation d'un projet solidaire de protection de la faune au Laos par Hélène COUDRAT et rencontre avec Stéphanie BODET auteure de 2 livres parlant de l'escalade.

Les dates de nos manifestations sont communiquées par mail, dans l'agenda hebdomadaire et par affiches.

De nouveaux ouvrages et revues sont disponibles ainsi que des liseuses, peut-être une occasion de replonger dans les « classiques » pendant l'été. On peut consulter les livres disponibles sur « catalogue vaugines.net ».

**La bibliothèque reste ouverte cet été avec des horaires restreints certaines semaines.**

**Si vous êtes nouveau à VAUGINES, n'hésitez pas à venir nous voir pour découvrir nos différentes activités.**

Pour être tenu au courant des manifestations, indiquez-nous votre adresse e-mail et nous vous enverrons nos informations : [bibliotheque@vaugines.net](mailto:bibliotheque@vaugines.net)  
 Bibliothèque place Capello, 84 rue Vieille 04 90 77 28 13  
 Horaires d'ouverture : mardi et jeudi 16h à 18h - mercredi 16h à 19h - samedi 17h à 19h (horaire d'été) ou 15h à 17h (horaire d'hiver à partir du changement d'heure officiel)



## Atelier tricot

Le groupe des brodeuses tricoteuses Vauginoises œuvrent pour les hôpitaux de MARSEILLE (la Timone, hôpital nord), SALON, PUYRICARD, PERTUIS, AIX.

Elles utilisent les laines que de nombreuses personnes leur donnent gracieusement. Ceci leur permet de confectionner brassières, pulls, gigoteuses, chaussons, bonnets,..etc, pour les prématurés ainsi que des écharpes pour les SDF.

Elles confectionnent également pour l'hôpital de MARSEILLE Paoli CALMETTE des sacs plus techniques qui permettent de maintenir les drains.

Pour ces deux activités, nous sommes en permanence à la recherche de pelotes de laine même entamées, de boutons, de tissus pour la confection de ces objets.

Merci de votre générosité. Vous pouvez déposer laines, tissus, etc, soit à notre atelier le lundi après midi de 13h30 à 16h30 à l'ancienne école ou en mairie, ou à la bibliothèque.

Renée HOFFMAN, Corinne LE BRUN FREDDI, Corinne MENTION, Huguette AUPHAN



## Les PédalouDoux

Rejoignez l'association des PédalouDoux de VAUGINES pour le Pasteurdon

Les samedis 15 juin et 6 juillet 2019

Encadrée par un animateur de club, diplômé FFvélo, la randonnée sur route, de 2 heures environ, est ouverte à tous (y compris les enfants à partir de 8 ans).

**L'objectif** : nombre de participants X le nombre de kilomètres, et voilà une action Vivons Vélo concluante pour AG2R / La Mondiale qui versera des euros à l'Institut PASTEUR.

Cette action n'a besoin que de votre énergie pour faire avancer la recherche dans les domaines des maladies comme Alzheimer ou Parkinson.

Inscriptions : [www.vivonsvelo.fr](http://www.vivonsvelo.fr)

Contact : Président des PédalouDoux : Monsieur PICCA André : 06 75 79 06 64



## Le jardin partagé

### Nouvelle saison au jardin partagé

**Celles et ceux qui fréquentent régulièrement la promenade autour du village ont pu constater que le jardin a entamé sa nouvelle saison, en beauté.**

**D**ans un souci d'esthétique, les parcelles communes ont été rapprochées de l'entrée du jardin. Afin de renforcer la richesse et la biodiversité des sols, ces parcelles ont été plantées d'engrais vert : vesses, fèves, moutarde et phacélie.

Les jardiniers ont récolté de l'osier à l'automne pour réaliser de jolies bordures naturelles des parcelles.



De nouveaux jardiniers ont rejoint l'association et ont démarré magnifiquement leur mise en culture. Nous leur souhaitons la bienvenue !

Il reste des parcelles libres, donc n'hésitez pas à nous rejoindre.

**Venez jardiner !**  
**au JARDIN PARTAGÉ**

**ADHÉSION**  
**SI L'ON SEMAIT**

Les bulletins d'adhésion sont disponibles à la bibliothèque  
 contact : [silonsemail@gmail.com](mailto:silonsemail@gmail.com)

**15€** Adhésion avec accès aux parcelles communes  
**45€** Adhésion avec parcelle individuelle

# Les infos...

## Fracomade...Kesako ?

Dans le cadre de sa politique de diffusion et de réflexion pédagogique autour des œuvres contemporaines de sa collection, le Frac Provence-Alpes-Côte d'Azur (fond régional d'art contemporain) propose une série d'outils nomades aux structures partenaires et aux enseignants.

La Fracomade en fait partie. Elle permet aux élèves de découvrir des œuvres vidéos de manière ludique et d'aborder les technologies actuelles. Conçue pour réaliser une médiation augmentée, la Fracomade voyage cette année avec un ensemble de 4 œuvres vidéos des artistes Franck et Olivier TURPIN : Siamoiseries 2, 3, 4 et Tango (1997).

Six écoles (LAURIS, CADENET PUYVERT, VAUGINES, CUCURON, LOURMARIN) et le collège de CADENET ont participé à ce projet, avec l'aide précieuse de l'équipe pédagogique de la circonscription.

Après une journée de formation à la Fruitière Numérique de LOURMARIN, les enseignants et leurs élèves se sont appropriés le projet par différentes entrées. Pour la première fois, les écoles de VAUGINES et PUYVERT ont choisi de travailler ensemble plusieurs matinées à VAUGINES, profitant du bus de la piscine pour faire les trajets.

Les affiches connectées ont été entièrement conçues et fabriquées par les enfants ainsi que les animations numériques (vidéos, photos, sons) ! Les enseignantes ont accompagné les enfants pour résoudre l'ensemble des problèmes auxquels ils ont été confrontés à chaque fois qu'ils avaient une idée, puis ils ont tout réalisé eux-mêmes. Le résultat de ce travail colossal a été exposé à la Fruitière Numérique les 24 et 25 mai.

Par cet article, nous tenons à féliciter les enfants pour leur travail et aussi bien sûr les enseignantes Amandine HEBREARD, directrice de l'école de VAUGINES, et Gaëlle ALAMELLE, directrice de l'école de PUYVERT. Elles se sont énormément investies en classe et sur leur temps personnel. Elles ont su saisir l'opportunité de travailler ensemble, ce qui a particulièrement plu aux enfants et a stimulé leur créativité. Les liens créés par cette coopération inter-école va notamment faciliter l'intégration au collège des enfants, car ils se sont faits de nouveaux copains qui y entreront en même temps. Bravo à toutes et tous !

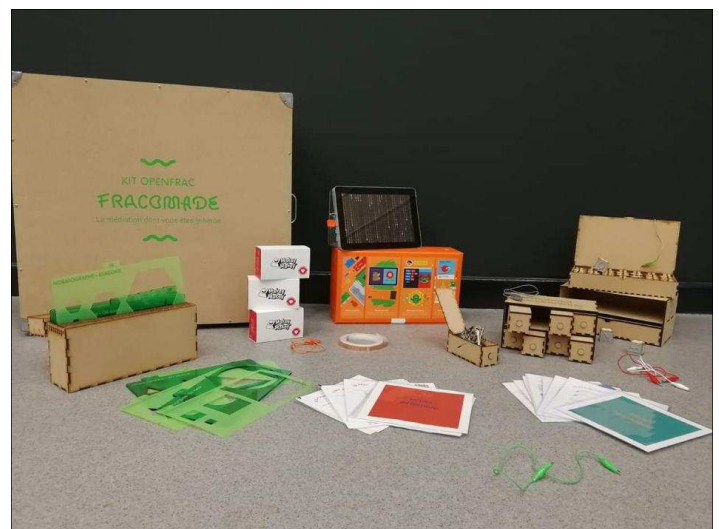
Projet du FRAC, en partenariat avec le FabLab de la Fruitière Numérique et l'Inspection de l'Education Nationale de PERTUIS, avec le soutien de Keyrus Fondation.

## Récit des enfants

*Tout a commencé autour de 4 vidéos des Frères TURPIN. Après, nous avons pris les éléments les plus importants des vidéos. Le projet consiste en trois choses importantes :*

- La production
- La programmation
- Le circuit électrique

*Nous avons créé des groupes pour chaque thème comme : le lac, la mer, le village, la forêt, les rails et le port industriel. Après, nous avons créé les programmes sur Scratch : des bruits, des vidéos, des fonds, des photographies, etc.*

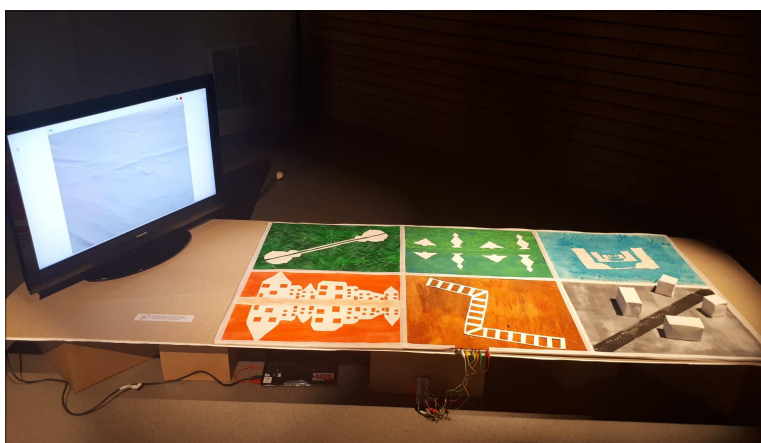




Puis, nous avons fabriqué le circuit électrique de chaque production.

Nous avons pris une boîte Makey-Makey : cette boîte va relier le circuit à l'ordinateur et la programmation du logiciel Scratch va s'activer.

Nous avons relié ensemble sans qu'ils se croisent, et en appuyant sur les points de contact : cela va déclencher Scratch et vous montrer toutes nos programmations.



## Agenda vauginois

JUIN		
15 au 15/07	Bibliothèque	Expo CABRAS - THIERCELIN
21	Jardin partagé	19h au jardin de Valentine. Avant l'Dodo, lecture en plein air
21	Comité des fêtes	19h à 21h30 sur la place bal musette, accordéon et claviers
21	Dolce Vita - Café de la fontaine - P'tit Resto	22h sur la place, cinéma en plein air. "Le bal" d'Ettore SCOLA
28	Ecole de VAUGINES	Fête de l'école en soirée
JUILLET		
5	Jardin partagé	19h au jardin de Valentine. Avant l'Dodo, lecture en plein air
6	Association Tehivaarii	9h30 à 24h Festival Polynésien au jeu de boules
6	Bibliothèque	Causerie d'Emmanuelle BLANC : l'histoire de Bambi
7	Association Tehivaarii	9h à 18h Festival Polynésien au jeu de boules
13	Mairie de VAUGINES	19h Concert sur la place Philharmonique de VILLELAURE
28	Comité des fêtes	9h - 18h Course de carrioles, inscriptions : 06 08 26 54 99
AOÛT		
15	Comité des fêtes	12h Repas aioli, parvis de l'église, inscriptions 06 08 26 54 99
19	Cirque	Toute la journée au jeu de boules
24	Comité des fêtes	19h Bal des années 50 sur la place
SEPTEMBRE		
7	Comité des fêtes	Vide grenier sur la place et village, inscriptions 06 49 98 76 04
14 ou 28	Comité des fêtes	Festival du livre + Spectacle en soirée (place et parvis)
21	Bibliothèque	Causerie de Raquel THIERCELIN : les nouveaux esclaves
22	Cheval en jeu	Fête du cheval en partenariat avec le comité des fêtes
OCTOBRE		
11	Bibliothèque	Causerie de Catherine VELLUET : l'aromathérapie
31	Comité des fêtes	15h à 17h Déambulation des enfants costumés, animation théâtralisée, goûter.
31	Comité des fêtes	20h à 24h Halloween pour ados et soirée avec DJ, Inscriptions : 06 49 98 76 04



# La Fruitière Numérique

La Fruitière Numérique de LOURMARIN, quelques éléments de synthèse de l'activité de 2018 issus du rapport de gestion présenté à l'assemblée générale du 12 mars 2019 :

- 57 évènements : 33 marchés de producteurs, 3 résidences artistiques, 8 Cafés Philo, 6 Cafés Sciences, 4 expositions, 3 résidences artistiques.
- Rénovation de l'espace co-working (une quinzaine d'adhérents)
- 9 stagiaires
- Projets du FabLab : modélisation de chauves-souris pour le Fort de GEX, maquette topographique CC Pays de FAYENCE, Scan 3D Ichtyosaure Musée de DIGNES, Lustre pour la Lustrerie MATHIEU, Quad autonome de surveillance JACK, EI@out.. Etc.

## Comité des fêtes de VAUGINES

### UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LE COMITE DES FETES DE VAUGINES

Vendredi 17 mai s'est tenue une assemblée générale du comité des fêtes de VAUGINES, dans le but d'élire un nouveau comité directeur, qui va succéder aux membres qui ont démissionné le 12 janvier dernier.

**Un élan de renouveau a soufflé sur cette association chère au cœur des Vauginois !**

Au-delà d'une reprise en main administrative, il a été choisi de se tourner résolument vers l'avenir, avec une nouvelle équipe et de nouvelles perspectives.

Saluons au passage le considérable travail qui fut effectué par les acteurs précédents tout au long de l'histoire de cette association fondée en 1972.

C'est fort de ce patrimoine et de projets toujours plus innovants que le comité des fêtes va continuer à rythmer et animer la vie de notre si beau village, soutenue comme il a toujours été par l'équipe municipale. En plus d'être organisateur, le comité se propose d'être le relais de vos projets, afin d'aider à les concevoir, les réaliser ou les faire connaître.



**COMITÉ DES FÊTES DE VAUGINES**

**DIMANCHE 28 JUILLET 2019**  
**9H-18H**

**COURSE DE CARRIOLES**

**SUR LA PLACE DU VILLAGE**

Port du casque et freins obligatoires. Anneaux avant/arrière avec sangles sur la création de vos engins

Restauration sur place en partenariat avec le P'tit Resto et le Café de la Fontaine

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS**  
**AU 06 08 26 54 99**

Vous pouvez trouver nos futures programmations dans le bulletin municipal "De Source Sûre", par voie d'affichage, sur le site de la mairie de VAUGINES ([www.vaugines.fr](http://www.vaugines.fr)) ou prochainement sur notre page Facebook en cours de création.

En attendant, il vous est possible de nous rejoindre pour apporter votre aide tout au long de l'année ou seulement de manière très ponctuelle : toutes les bonnes volontés sont acceptées, à condition d'apporter sa joie et sa bonne humeur !

A très bientôt

Contactez-nous au :

Tél. 06 08 26 54 99 (Cédric)

mail : [comitedesfetesdevaugines@gmail.com](mailto:comitedesfetesdevaugines@gmail.com)

**Le nouveau bureau :**

- Cédric CHAOUI trésorier
- Charles-Denis LEVY SOUSSAN vice président
- Laurence OCCELLO secrétaire
- Gérard OCCELLO président



## EN VOITURE NE JETEZ PAS DE MÉGOT



**CODE FORESTIER :** Toute l'année en forêt, il est interdit de faire du feu. Ces dispositions s'appliquent aussi à l'interdiction de fumer en forêt.

**RISQUES :** Poursé sur le bas-côté et tombé dans une végétation très sèche, un mégot peut déclencher un départ de feu.

**IDÉE REÇUE :** « Un mégot ne peut pas mettre le feu »

**FAUX.** La très grande quantité de mégots jetés sur les routes et autoroutes augmente significativement la probabilité d'une éclosion. Sur le bas-côté, évitez de stationner sur les bandes herbeuses. Le pot catalytique de votre véhicule peut provoquer un début d'incendie.

### SANCTIONS

**MÉGOTS :** Les automobilistes surpris à jeter sur la route leur mégot, peuvent être verbalisés (**135 euros**) par les agents assermentés (gendarmerie, police, ONCFS, ONF, DOTM...) simplement en relevant leur numéro d'immatriculation.

**CIRCULATION :** Le stationnement et la circulation sur les pistes forestières sont strictement réglementés (**135 euros d'amende**). La circulation en forêt hors des pistes est interdite à tout véhicule (**1500 euros d'amende**).

## EN FORÊT PAS DE FEU DE CAMP, DE CIGARETTE NI DE BARBECUE



**CODE FORESTIER :** Toute l'année en forêt, il est interdit de faire du feu. Ces dispositions s'appliquent aussi à l'interdiction de fumer en forêt.

**RISQUES :** Déclencher un départ de feu qui sans moyens d'extinction, va prendre de l'ampleur et causer de graves dommages.

**FEUX DE CAMP :** Interdits car ils produisent de fortes escarbilles, qu'ils couvrent très longtemps parce qu'ils sont rarement bien éteints. Les « mini » barbecues mobiles ne sont pas plus autorisés.

**CIGARETTE :** En été, en forêt, allumer une cigarette ou un feu de camp est passible d'une **amende de 135 euros** qui sera aggravée en cas de survenance d'un incendie.

CAMPAGNE 2019 RÉALISÉE PAR :



en savoir plus [www.prevention-incendie-foret.com](http://www.prevention-incendie-foret.com)





**SPECIAL** PREVENTION INCENDIE 

# AU JARDIN ATTENTION AUX BARBECUES BRÛLAGES INTERDITS !

© Charles-Évariste / Pixabay



## BARBECUES

Utilisez des BBQ collés aux façades avec un conduit de cheminée, une grille pare-brandons et un point d'eau à proximité. Un couvre braises peut s'avérer très utile.

**RISQUES :** Les BBQ mobiles sont dangereux : risque de renversement, positionnements sous des arbres.



## BRÛLAGES

Les brûlages des résidus végétaux sont interdits (sauf dans le cas de produits du débroussaillage).

**RISQUES :** L'usage du feu est toujours dangereux et c'est une nuisance pour vos voisins. Les incinérations libèrent dans l'atmosphère des gaz toxiques polluants et des particules fines.

### ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX

Ils encadrent - dans chaque département - l'emploi du feu et les dérogations. **Conseils :** broyez sur place, compostez ou évacuez en centre d'apports vos déchets verts.

### RESPONSABILITÉ

Les auteurs, même involontaires d'un incendie sont systématiquement recherchés et poursuivis. Les auteurs d'un départ de feu par imprudence, peuvent être sanctionnés. Ils peuvent être passibles d'une **amende de 3 750 euros** et d'un emprisonnement de 6 mois. Ces sanctions peuvent être aggravées si les dégâts causés à des tiers sont importants.

Ne pas se déclarer en cas de responsabilité d'un incendie par négligence, est un délit pour inaction fautive, lourdement condamné.

CAMPAGNE 2019 RÉALISÉE PAR :





*Souvenirs  
du 23 mars  
Inauguration  
de la place*



## Mairie de VAUGINES

Place de la Mairie - 84160 VAUGINES  
Tél. 04 90 77 25 08 Télécopie : 04 90 77 12 51  
Courriel : [mairie.vaugines@wanadoo.fr](mailto:mairie.vaugines@wanadoo.fr)  
site Internet : [www.vaugines.fr](http://www.vaugines.fr)